

# Les solutions techniques pour connecter des bornes de recharge en parking

Avec le développement de l'électromobilité, les bâtiments neufs ont aujourd'hui une obligation de précâblage permettant de faciliter l'installation des IRVE. Dans l'existant, leur mise en œuvre est plus complexe, tout particulièrement dans l'habitat collectif. L'installation de bornes de recharge en parking peut répondre à deux démarches : l'une, individuelle, est le « droit à la prise » dans les conditions prévues à l'article R.136-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié récemment (voir encadré p.6). Mais pour les copropriétés, il est important de privilégier une démarche collective et évolutive, consistant à répondre aux besoins des premiers utilisateurs tout en préparant l'avenir, afin de mieux anticiper la montée en puissance de l'électrique : en d'autres termes, anticiper le besoin en puissance et en bornes tout en imaginant une infrastructure qui puisse évoluer.

Plusieurs solutions techniques peuvent être recommandées pour connecter des bornes de recharge en parking :

- Raccordement d'une nouvelle colonne électrique avec création d'un nouveau Point de Livraison pour chaque borne (**solution 1**).
- Raccordement en aval des services généraux (**solution 2**), avec éventuellement un comptage assuré par le gestionnaire du réseau de distribution (**solution 2 bis**).
- Raccordement avec création d'un nouveau Point de Livraison dédié (**solution 3**).

Chacune de ces solutions implique une gestion différente du service de recharge et présente ses avantages ainsi que ses points de vigilance.

Le compteur communicant Linky offre de plus une capacité à développer le « pilotage intelligent » de la recharge. Par l'intermédiaire de la TIC (Télé-Information Client), le compteur permet d'envoyer des signaux tarifaires classiques (heures pleines/heures creuses) et spécifiques (selon l'offre du fournisseur d'électricité). De plus, il est compatible avec de futures tarifications dynamiques comme par exemple recharger son véhicule lorsque la production renouvelable est abondante, ou au contraire décharger une partie de la batterie vers l'installation du client pour soutenir le système électrique.



## SOLUTION 1

### « Un compteur par borne de recharge individuelle »

#### LES PLUS :

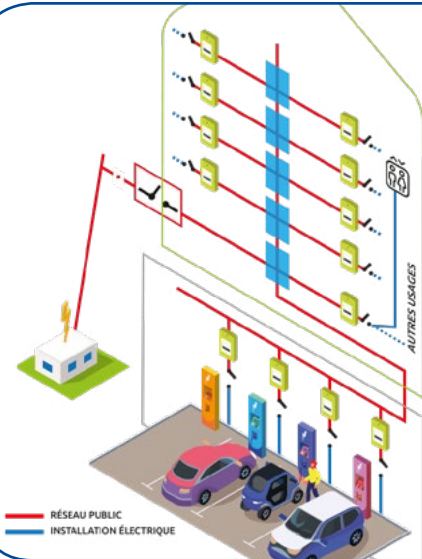
- La colonne horizontale bénéficie d'une prise en charge partielle (40%)
- Chaque utilisateur est autonome et choisit son fournisseur d'énergie

#### LES POINTS D'ATTENTION :

- Chantier à coordonner par un maître d'œuvre ou un installateur avec Enedis

#### GESTION DU SERVICE DE RECHARGE :

- Chaque utilisateur achète directement l'électricité qu'il consomme auprès du fournisseur de son choix



## SOLUTION 2 & 2BIS

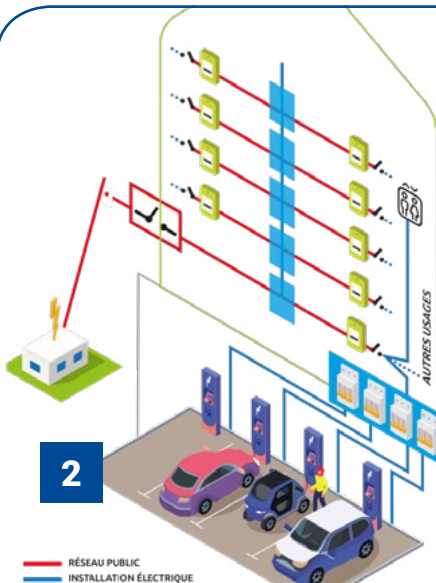
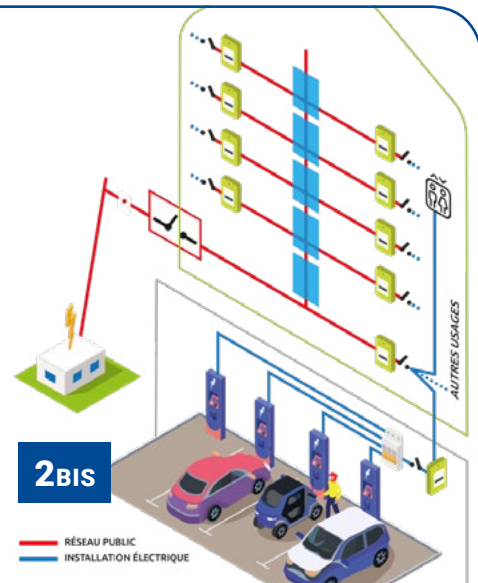
### « Connexion des bornes de recharge depuis le compteur des services généraux »

#### LES PLUS :

- Pas de création de nouveau point de livraison

#### LES POINTS D'ATTENTION :

- Etude électrique pour ne pas perturber le fonctionnement des services généraux
- Capacité de puissance du compteur services généraux pour permettre l'alimentation de tous les futurs utilisateurs



#### GESTION DU SERVICE DE RECHARGE :

- Les consommations d'électricité sont déduites des charges collectives et réparties entre les utilisateurs par le syndic
- La copropriété peut déléguer le service à un opérateur et séparer la fourniture d'électricité via la pose d'un compteur GRD (raccordement indirect) - modèle 2 bis

## SOLUTION 3

### « Nouveau compteur dédié pour les bornes de recharge »

#### LES PLUS :

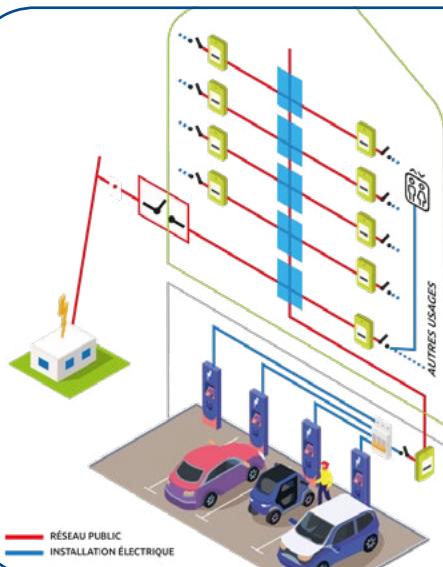
- Permet de déléguer le service de recharge à un opérateur dédié
- Pas d'augmentation des charges de copropriété

#### LES POINTS D'ATTENTION :

- Conditions du contrat avec l'opérateur : compatibilité des équipements et conditions de sortie
- Multiplication des câbles en parking

#### GESTION DU SERVICE DE RECHARGE :

- Selon les offres des opérateurs, l'utilisateur souscrit un abonnement mensuel qui peut forfaitiser ou non ses consommations d'électricité



## Le droit à la prise

Introduit en juillet 2011, le droit à la prise permet à chaque utilisateur de véhicule électrique de faire valoir son droit à l'installation d'une solution de recharge sur sa place de parking. Essentiel en copropriétés où l'installation d'une borne peut parfois devenir le parcours du combattant, le dispositif a évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, suite à la parution du décret 2020-1720. Celui-ci fixe un nouveau cadre et assouplit les règles.

Ainsi, notamment :

- Le propriétaire ou le syndicat de copropriété dispose d'un délai de 3 mois (au lieu de 6 initialement) pour s'opposer au projet
- Dans le cas des copropriétés, le passage en assemblée générale est allégé : il reste obligatoire d'inscrire les travaux à l'ordre du jour, mais ils ne font l'objet que d'une simple information, et ne débouchent pas sur un vote des autres copropriétaires
- Ce passage en assemblée générale ne doit pas occasionner de délai dans la réalisation du projet. Si l'AG est postérieure à la date prévue d'installation, les travaux pourront être réalisés avant sa tenue et feront l'objet d'un compte-rendu.
- Le nouveau décret élargit son champ d'application et concerne dorénavant tout locataire disposant d'un emplacement de stationnement à usage privatif, qu'il soit couvert ou à l'extérieur, clos ou non.

## Les niveaux de recharge

Il existe deux niveaux usuels pour la recharge en résidentiel :

- La prise renforcée 16A pour une puissance de 3,7 kVA permet une recharge en 6 heures pour une autonomie de 100 km
- La borne pilotable 32A pour une puissance de 7,4 kVA permet une recharge en 3 heures pour une autonomie de 100 km



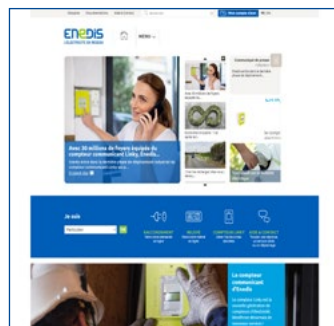
## Pour en savoir plus...



[www.je-roule-en-electrique.fr](http://www.je-roule-en-electrique.fr)



<https://advenir.mobi/>



[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

[www.enedis.fr/installer-une-borne-de-recharge-dans-ma-copropriete-pour-ma-voiture-electrique](http://www.enedis.fr/installer-une-borne-de-recharge-dans-ma-copropriete-pour-ma-voiture-electrique)



[www.apc-paris.com/actualite/installer-bornes-electriques-copropriete-quels-enjeux-quelles-solutions](http://www.apc-paris.com/actualite/installer-bornes-electriques-copropriete-quels-enjeux-quelles-solutions)

